Info négo

Enseigner, une vraie priorité

N° 2 • Avril 2015

LA TÂCHE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

N'en rajoutez pas, notre tâche est déjà plus que pleine !

Il est clair que les enseignantes et enseignants de la Fédération des syndicats de l'enseignement, déjà surchargés, n'accepteront pas de faire **les huit heures additionnelles de tâche assignée à l'école ou au centre**, demandées par la partie patronale, **en repoussant à l'extérieur le travail de correction et de préparation de cours qui leur est actuellement reconnu**. La demande patronale heurte de plein fouet notre tâche et notre autonomie professionnelle.

Au terme d'une consultation rapide effectuée auprès de quelques milliers d'enseignantes et enseignants du Québec, la FSE a rappelé au gouvernement que ceux-ci font déjà bel et bien, dans les faits, **plus de 40 heures par semaine**, et que cette lourde tâche se complexifie au fil des ans.

Nos tâches débordent : suivis d'élèves, élaboration des plans d'intervention, préparation des cours, correction des travaux, mise à jour du matériel, recherches, concertation entre divers intervenants et intervenantes et accomplissement de nombreuses et nouvelles tâches administratives sont autant d'activités qui occupent activement les enseignantes et enseignants quand ils ne sont pas en classe.

Huit heures de plus ? C'est NON ! ! !

Dans le cadre de la présente négociation, non seulement la partie patronale veut augmenter de trois heures le temps de présence assignée à l'école (de 32 à 35 heures), mais elle souhaite également mettre fin aux cinq heures accordées pour du temps de travail de nature personnelle de l'enseignante ou de l'enseignant pour lui substituer une tâche déterminée unilatéralement par la direction.

En plus d'attaquer directement notre autonomie, l'effet combiné de ces deux éléments viendrait rehausser la semaine de travail à plus de 48 heures ! Cette demande est tout simplement inacceptable pour la FSE.

Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Cri d'alarme

Comme le confirmait une étude[1] récente, pas moins de 22 % des enseignantes et enseignants vivent un degré d'épuisement élevé et 31 % d'entre eux présentent un niveau d'épuisement moyen. Autre donnée inquiétante, près d'un enseignant sur cinq quitte la profession dans les cinq premières années de pratique. Pour la FSE, c'est un véritable cri d'alarme qui doit être entendu !

Faire de l'enseignant un exécutant sans autonomie professionnelle ?

Non seulement la partie patronale veut gérer la tâche des enseignantes et enseignants, elle veut également s'approprier la prise en charge de leur développement professionnel et de leur perfectionnement !

La direction veut décider seule et évaluer selon son gré. Elle demande notamment :

- Que l'obligation du développement professionnel (perfectionnement et formation continue tout au long de la carrière) soit inscrite dans l'Entente nationale, comme principe, comprenant à la fois un volet individuel et un volet collectif ;
- Que la direction, responsable de la planification du développement professionnel, détermine et approuve le plan de formation de chaque enseignante ou enseignant après avoir identifié ses besoins et l'avoir simplement consulté ;
- Que l'on prévoie un mécanisme de suivis périodiques et de reddition de comptes du développement professionnel des enseignantes et enseignants ;
- Que la formation déterminée collectivement le soit en fonction des politiques et des orientations des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), et non en fonction des besoins réels des enseignantes et enseignants dans leur milieu.

De plus, comme les ressources pour le temps de libération et les budgets sont victimes de compressions, on peut comprendre que ces formations obligatoires seraient faites en surplus du reste. L'augmentation de la tâche assignée par la direction pourrait notamment servir à cette fin.

Ce sont là des orientations patronales inacceptables qui méprisent à la fois le travail et l'autonomie des enseignantes et enseignants, et qui contribueraient à dégrader nos conditions de façon importante.

Après vous avoir consultés, la FSE a plutôt mis au jeu des solutions concrètes pour améliorer le réseau scolaire public et pour développer notre profession trop souvent mise à mal. Nous revendiquons notamment :

- La diminution du temps d'enseignement et des tâches assignées au préscolaire et au primaire, et une augmentation du temps de travail de nature personnelle (TNP) **pour tous les secteurs d'enseignement** ;
- Le pouvoir de déterminer le contenu des journées pédagogiques ;
- Une bonification des budgets de perfectionnement ;
- La reconnaissance du temps de participation à différentes rencontres et différents comités ;
- La diminution de la tâche des spécialistes au primaire en fonction du nombre de groupes et d'élèves.

1. DOYON, Pascal R. (2013). *Lien entre le sentiment d'auto-efficacité et l'épuisement professionnel chez les enseignantes et enseignants et inventaire des obstacles facilitateurs à leur épanouissement professionnel*, Mémoire présenté à l'UQTR, 116 p.

fse.qc.net

Rédaction : Sylvie Lemieux

SIÈGE SOCIAL
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
Téléphone : 418 649-8888
Télécopie : 418 649-1914

BUREAU DE MONTRÉAL
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 356-3039

profmafierte.com
facebook.com/FSECSQ
twitter.com/FSECSQ

1415-211 Avril 2015 D12666-2